

40-01-DESP

DIRECTIVE EQUIPEMENTS SOUS PRESSION (DESP)

PUBLIC CONCERNÉ

Ingénieur, Agent de maîtrise,
Inspecteur, Contrôleur qualité

DURÉE

2 journées (14 heures)



LIEUX

Tous nos sites GISMIC Formation ou
dans vos locaux

CONTACTS

GISMIC Formation

3 Rue Royal Canadian Air Force,
57530 Ars-Laquenexy
Tél : 03 56 12 00 21

Laurent PROBST

Responsable Technique et
Pédagogique
Tél. : 07 76 31 19 78
l.probst@groupegismic.com

Adeline COLSON

Coordinatrice Formation
a.colson@groupegismic.com

Objectifs pédagogiques :

Connaître les principales exigences liées à la DESP et sa mise en application.

Au terme de la formation, vous serez en mesure :

- De connaître les principales exigences liées à la DESP,
- De savoir appliquer les principales exigences réglementaires de conception et de fabrication des équipements sous pression.

Contenu de la formation :

- Historique de la réglementation.
- Nouvelle directive 2014/68/UE.
- Principe de la nouvelle approche.
- Directive Récipients à Pression Simples (RPS).
- Équipements Sous Pression Directive :
 - les exclusions, les fluides, les groupes,
 - les tableaux d'évaluation de la conformité,
 - les cas particuliers,
 - les exigences essentielles de sécurité,
 - la vérification finale,
 - les différents modules,
 - le marquage et l'étiquetage,
 - les procédures d'évaluation de la conformité,
 - AM du 15 Mars 2000 :
 - les équipements en exploitation, champ d'application et conditions d'installation et d'exploitation,
 - les inspections et les requalifications périodiques.

Moyens pédagogiques :

- Séances questions/réponses, exercices pratiques.
- Manuel d'accompagnement et études de cas.

Attestation de formation :

A l'issue de la formation, une attestation de formation mentionnant l'intitulé de l'action, l'objectif pédagogique, la date et la durée de la formation vous sera transmise.